

HONORAIRES DE LOCATION TTC



Conformément au décret 204-890 du 1^{er} Août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires
(JORF n°0180 du 6 Août 2014 page 13028 texte n°53)

Honoraires de constitution du dossier et rédaction du bail
10 euros/m²

Honoraires d'établissement des états des lieux
3 euros/m²

HONORAIRES DE GESTION TTC

6.00 % TTC des sommes encaissées pour un lot
Tarif dégressif pour plusieurs lots

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

Prix de vente inférieur à 100 000 €	9 %
De 100 001€ à 200 000€	8 %
De 200 001€ à 300 000€	7 %
De 300 001€ à 400 000€	6 %
De 400 001€ à 500 000€	5 %
De 500 001 € à 750 000€	4 %
De 750 001 € et plus	3 %